

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE  
SAINT-BARTHÉLEMY

ARRETE DE LA PRESIDENTE  
Seconde mandature

Arrêté de la Présidente en date du 01 décembre 2025

N° 2025-05P

**Attribution d'une prime de risque police de l'environnement**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le Code de l'environnement de Saint-Barthélemy

**VU** le Code du travail

**VU** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer

**VU** la délibération n°2013-012CT du Conseil Territorial en date du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy à compter du 1er mai 2013

**VU** la délibération n°2022-07CA du Conseil d'administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement en date du 03 mars 2022 portant modification de la prime de risque pour la police de l'environnement ;

**VU** l'arrêté n°2024-466P du 07 novembre 2024 du Président de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy portant commissionnement de [REDACTED] relevant de l'établissement public Agence Territoriale de l'Environnement

**VU** le procès-verbal de prestation de serment de [REDACTED] en date du 19 juin 2025 près du TGI de Basse-Terre détaché à Saint-Martin

**CONSIDERANT** que [REDACTED] exerce des missions de police de l'environnement au sein de l'Agence territoriale de l'environnement

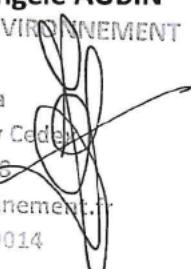
La Présidente de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy

**ARRETE:**

**ARTICLE 1er :** Attribue la prime de risque pour la police de l'environnement à [REDACTED]  
telle que définie par le Conseil d'administration, à compter du 01 décembre 2025;

FAIT à Saint-Barthélemy, le 01 décembre 2025

La Présidente,  
**Marie-Angèle AUBIN**  
AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
FORT GUSTAF  
BP 683 – Gustavia  
97009 Saint-Barthélemy Cedex  
Tél : 05 90 27 88 16  
contact@agencedel'environnement.fr  
Siret : 797 477 783 00014



Transmise au Représentant de l'Etat le :

Transmise au Président de la Collectivité le :

Collectivité de Saint Barthélemy  
Document arrivé

Le **02 DEC. 2025**

Secrétariat du Président

Notifié à [REDACTED]  
le 02/12/2025  
[REDACTED]